

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	№ d'enregistrement :			
	1. Intitulé du projet				
Construction d'un centre commercial "COI	.RUYT" à Corny-sur-Moselle				
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	SAS LOGANE				
Nom, prénom et qualité de la personne	M. Christophe MICHEL				
habilitée à représenter la personne morale		646			
RCS / SIRET 3 9 5 0 7 9 9	8 1 0 0 0 2 7 Forme juridiqu	Je SAS			
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoi	ire n°1			
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R	2. 122-2 du code de l'environnement et			
	dimensionnement correspondant du projet				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard ((Préciser les éventuelles rubriques issues c				
41.) Aires de stationnement ouvertes au	Il est prévu l'aménagement de 82 places de				
public []	Le centre commercial aura une surface de 1	480 m².			
171.70	Le terrain d'assiette de l'ensemble du projet	t est de 5068 m².			
47b.)Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion	 II est prévu un défrichement sur environ 500	68 m²			
deboisements en vae de la reconversion	li est preva an demenentisar environ 300	00 111 .			
	A Causakésiakana séséssalan din musiak				
	4. Caractéristiques générales du projet				
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire			
4.1 Nature du projet, y compris les éven					
quelques sujets de haut-jet.	ı. Le terrain d'accueil du projet correspond à l	une friche arbustive eutrophe avec			
	ent au prélable des opérations de terrassem	ent et de viabilisation.			
· ·	·				

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du projet est d'offrir à la population locale une petite surface d'achat pour les biens de consommations les plus courants d'un supermarché. Il s'agit donc d'un point de vente de petite surface avec des produits essentiellement de nécessité
courante.
Ce projet permettra d'éviter à la population de ralier les plus grands centre commerciaux, plus éloignés de Corny-sur-Moselle et
des villages alentours.
des villages alentours.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
En phase travaux, il conviendra de défricher la végétation arbustive et arborescente sur une surface d'environ 5000 m².
Viendront ensuite les travaux de terrassement et d'enfouissement des réseaux puis les enrobés des parking.
viendiont ensure les travaux de terrassement et d'enfouissement des reseaux puis les enfoues des parking.
4.2.0 dama an alta mana di avanta idadi an
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le supermarché "COLRUYT" offrira à la population locale des biens de consommation courante.

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet sera soumis à une procédure loi sur l'eau au regard de son positionnement en zone inondable de la Moselle (rubrique n°3220) n° mais également pour déclarer le rejet d'eau pluviale (rubrique 2150) et enfin, pour déclarer une consommation de la zone humide sur une surface d'environ 950 m².						
En revanche, après consultation de la DDT57, le déboisement de la parcelle concernée par le projet (n°418 section 05) est exempté d'autorisation de défrichement au titre du code forestier (boisement de moins de trente ans).						
	rojet et superficie globale de l'opération - précise eurs caractéristiques	r les unités de mesure utilisées Valeur(s)				
82 places de stationnement pour V.L Supermarché d'une surface maximale d' Terrain d'assiette de 5068 m ² .	·	Valeu(s)				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>0</u> <u>6</u> °	03'52"6 Lat. 49°02'26"1				
Route de Metz (RD 657) 57680 CORNY-SUR-MOSELLE parcelle n°418 de la section 05	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de					
	l'environnement :					
		''_"_ Lat°'" ''"_ Lat°'"				
	Communes traversées :					
Jo	oignez à votre demande les annexes n° 2	à 6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oui Non X				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Le projet se situe dans la ZNIEFF TYPE 2 "COTEAUX CALCAIRES DE LA MOSELLE EN AVAL DE PONT-A-MOUSSON" , n° MNHN 410010376.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet se situe pleinement dans la zone de bruit identifié au plan des zones de bruit du PLU de Corny sur Moselle. Cette zone indique un recul de 100 m des voies hors agglomération des RD66 et 657.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Le terrain a fait l'objet d'une recherche de zone humide suivant le protocole inscrit à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Il y a présence d'une zone humide pédologique d'environ 950 m².

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le terrain d'accueil du projet se situe en zone inondable "Oi" de la Moselle, identifié au PPRI approuvé. Cette zone orange touchée par les crues autorise les constructions sous réserve de prescriptions. la cote de crue est de 174,70 m cote de crue centennale, cote de référence. Une compensation volumétrique visant à annuler les effets négatifs du projet sont prévues : il s'agira de décaisser un volume équivalent à celui amputé à la crue sur un terrain situé de l'autre côté de la RD 657.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Le projet se situe dans le périmètre de protection rapproché ET éloigné des puist du paquis 1 et 2. Ce périmètre a fait l'objet d'une DUP, arrêté préfectotral n°2006-DDED/3-215 du 12 octobre 2006.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	le site NATURA 2000 le plus proche (situé à 1 km à l'Ouest du projet) est celui " Pelouses et vallons forestiers du Rupt de Mad" code FR4100161 (directive Habitat faune/flore).
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Non, le projet n'engendrera pas de prélèvement en eau. Il sera raccordé au réseau d'eau potable qui passe à proximité.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet prévoiera, dans l'esprit de la nouvelle doctrine de gestion des eaux pluviales, l'infiltration des eaux pluviales en cohérence avec le réglement du périmètre de protection rapproché et éloigné du captage d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Le projet prévoiera un équilibrage des déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le terrain d'accueil du projet correspond à une friche de recolonisation spontannée suite à un abandon des pratiques culturales. Si le terrain était cultivé jusqu'en 2000, la déprise agricole a gagné ce secteur. En mesure d'évitement, il est prévu de défricher en dehors de la période de nidification des oiseaux s'étalant du 1er mars au 15 août. Ce secteur ainsi défriché ne remettra pas en cause la continuité écologique puisque cette surface est très infine par rapport à celle de la ZNIEFF type 2.
			X	Le terrain du projet ne correspond à aucun habitats listé au FSD du site Natura 2000 le plus proche. Les espèces listées dans le FSD sont principalement des chauves-souris. Le site ne contient aucune potentialités pour les poissons, amphibiens et insectes listés dans ce même FSD.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet engendre la consommation d'un espace pré-forestier de 5000 m².
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est situé en zone inondable figuré au PPRi de la commune de Corny-Sur-Moselle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Le projet correspond à un supermarché. Il ne devrait donc pas engendrer des risques sanitaires.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le projet va nécessairement induire des déplacements automobiles.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le supermarché n'engendrera pas de bruit. Il sera situé dans une zone de bruit induite par la RD657, et figurée au PLU.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le projet sera équipé d'une éclairage notamment au niveau des stationnements. Les éclairages seront de types "leds" à basse consommation et éclairant vers le bas. Les lampadaires "boules" ne seront pas autorisés.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Il est attendu un rejet pluvial dans le fossé dans le RD657 sinon une infiltration des eaux pluviales après pré-traitement et dépollution.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Il est attendu un rejet d'eaux usées provenant du lavage des sols du supermarché ainsi que les eaux de nettoyage du rayon "boucherie". Un réseau "EU" sera construit en parallèle du réseau EP. Les eaux usées produites rejoindront la station d'épuration située de l'autre côté de la RD657.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population			X	Le terrain d'accueil du projet est abandonné. Il n'y a plus de pratiques agricoles ou sylvicoles.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées au	υ 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le défrichement sera opéré en dehors de la période de nidification des oiseaux.

Un dossier loi sur l'eau précisera les modalités de gestion des eaux pluviales et les mesures compensatoires en faveur de la recréation d'un volume inondable.

Des compensations "zone humide" sont également prévues dans la zone de compensation volumétrique : recréation d'une prairie humide et fourrés humide en lieu et place d'une culture.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principal enjeu est celui du risque d'inondation. Ce risque sera apprécié dans le dossier loi sur l'eau et compensé par la mise en oeuvre d'une compensation volumétrique identique permettant le rétablissement du champ d'inondation en amont du projet.

Une évaluation environnementale n'apporterait pas de plue-value par rapport au contenu du dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

le pétitionnaire retransmet volontairement en annexe :

- * Annexe 7 : Plan de situation de la ZNIEFF type 2
- * Annexe 8 : Plan des périmètres de protection de captage des eaux
- * Annexe 9 : Expertise zone humide.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

MAIZIERES LES METZ

le,

25/03/2021

LOGANE IMMO

4 rue du 4 Septembre 57280 MAIZIERES LES METZ Tél. 03 87 51 90 59 - Fax 03 87 51 90 65

RC METZ B 395 079 981 Carte Prof. №380A Garantie CIC EST 30600 €

Signature